



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104067</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >universités de médecine	<b>Analyse</b> > numerus clausus. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>30/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le « *numerus clausus* en PACES, qui était fixé à 8 150 places pour 2017. Cette méthode de sélection des étudiants en médecine est fréquemment remise en question par les différents protagonistes. Il voudrait savoir quelle est la position du Gouvernement à ce sujet, et si le *numerus clausus* sera maintenu dans les années à venir.